

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Outil prédictif des licences

Sujets à débat

Le modèle est basé sur les prévisions démographiques de l'INSEE associée au taux de pénétration du basketball.



Perte de 2 millions de jeunes d'ici 2070
dont 1 million avant 2036



3 scénarii

- 1. Pré COVID (courbe Basse)
- 2. Post COVID (courte Médiane)
- 3. Ambitieux (+0,5 % post COVID)

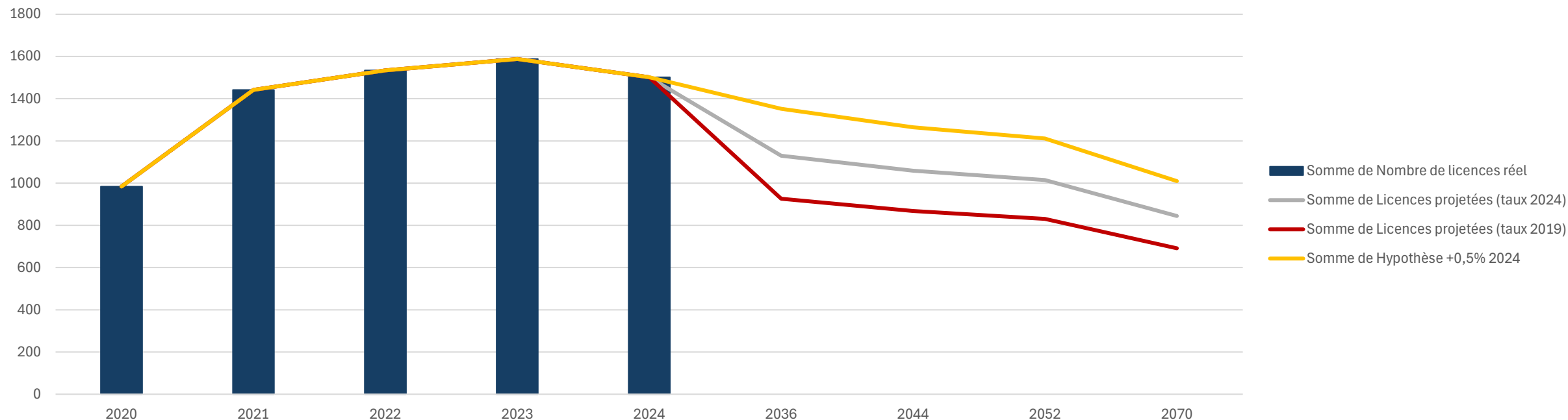
CD en progression	CD stagnation (entre -5% et 5%)	CD décroissance	CD décroissance max (-20% et au-delà)
2	15	65	11
<i>CD -3000 licenciés : 2</i>	<i>CD -3000 licenciés : 0</i>	<i>CD -3000 licenciés : 18</i>	<i>CD -3000 licenciés : 9</i>
<i>CD -6000 licenciés : 0</i>	<i>CD -6000 licenciés : 1</i>	<i>CD -6000 licenciés : 23</i>	<i>CD -6000 licenciés : 2</i>
<i>CD +6000 licenciés : 0</i>	<i>CD +6000 licenciés : 14</i>	<i>CD +6000 licenciés : 24</i>	<i>CD +6000 licenciés : 0</i>

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Outil prédictif des licences – Exemple CD88

Sujets à débat

- Projection Licences CD88 – 5-19ans




SAISON	2024-2025	2036-2037	2044-2045	2052-2053	2070-2071
Licences réelles	1502	/	/	/	/
Projection (taux 2019)	/	925	868	830	691
Projection (taux 2024)	/	1129	1058	1014	844
Projection (Hyp+0,5%)	/	1352	1264	1211	1009

CF. Clubs - Coopérer

Simplification des CTC

Sujets à débat

<p>objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la pratique sur tout le territoire - fidélisation des licenciés -mutualisation des compétences de bénévoles -financement de l'emploi - utilisation de structures autres que gymnases -mutualisation des gymnases - mise en œuvre d'un projet de développement 		<p>Obtenir ou élever le niveau de compétition en 5 X 5 dans un but de performance sur un territoire en mutualisant les moyens sportifs, administratifs et financiers sur un territoire cohérent</p>
<p>niveau</p>	<p>Départemental Région sauf PN Elite jeunes région sur avis LR</p>	<p>Limité à 4 clubs</p>	<p>Haut niveau CF PN seniors Elite jeunes région sur avis LR</p>
<p>modifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> - convention simplifiée -plus d' obligation mais valorisation des engagements - pas d'AST Plus de club porteur Pas de nombre de joueurs imposés - suppression des EPCI mais cohérence territoriale avec avis CD 		<ul style="list-style-type: none"> - création d'une association - encadrement par CCG -limite de 2 équipes seniors par genre - Limite 2 équipes jeunes par catégorie et genre - AST pour tous les joueurs
<p>dispositif</p>	<p>simplifié</p>		<p>encadré</p>
<p>Collaboration de dynamique territoriale</p>	<p>Collaboration de dynamique territoriale</p>		<p>Collaborations sportives</p>

CF. Clubs - Coopérer

Simplification des CTC

Sujets à débat

DISPOSITIFS SELON NIVEAU

NIVEAU	Collaborations de dynamique territoriale	Collaborations sportives
HAUT NIVEAU	EXCLU	ENCADRE
SENIORS CF et PN	EXCLU	ENCADRE
JEUNES CF	EXCLU	ENCADRE
ELITE JEUNES Région	AVIS LR	AVIS LR
REGION	SIMPLIFIE	NON
DEPARTEMENT SAUF PR	SIMPLIFIE	NON

CF. Clubs - Coopérer

Simplification des CTC

Sujets à débat

COLLABORATION DE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Périmètre territorial	Taille de la collaboration	Fonctionnement	Avantages
<p>cohérence géographique « naturelle » (flux de population, bassin économique, ...) suppression du critère EPCI</p>	<p>Pas de critère spécifique Limité à 4 clubs</p>	<p>Présentation de l'intention de collaboration</p>	<p>Valorisation et conformité réglementaire : La mise en place d'une école d'arbitrage permet de valider plus facilement le Pacte Tous Engagés</p>
<p>Aucun critère de distance ou de limite administrative n'est défini par principe. Il sera apprécié au cas par cas pour la pertinence territoriale. Si plusieurs CD : avis des 2 CD. En principe, pas de collaboration sur 2 régions.</p>		<p>Mutualisation d'équipe uniquement au niveau départemental et régional</p>	<p>Accès facilité aux formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement des formations VxE (ex : organisation au plus près des territoires, davantage d'opportunités locales). • Allègement et meilleure accessibilité des formations des encadrants, facilitant la montée en compétences des bénévoles et salariés. • Valorisation par la gratuité de la formation BF pour les clubs qui développent;
		<p>Nombre d'équipe autorisé soumis à l'appréciation du CD/CT</p>	<p>Accès privilégié aux dispositifs fédéraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des labels pour tous les clubs de la CDT • Possibilité de bénéficier d'un système de dotations lié au projet, par exemple via l'OBE ou d'autres actions fédérales.

CF. Clubs - Coopérer

Simplification des CTC

Sujets à débat

COLLABORATIONS SPORTIVES

Dispositif simplifié	Dispositif encadré
2 à 4 clubs peuvent constituer une ou plusieurs équipes mutualisées selon un dispositif de convention simplifié.	Respect des règles du dispositif allégé
Flux de licenciés est libre	Création d'une association déclarée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière : <ul style="list-style-type: none"> • Les membres de cette association sont les associations sportives partenaires, lesquelles conservent leur personnalité juridique et leur affiliation à la FFBB ; • Aucune personne physique ne peut être membre de cette association L'association ainsi créée est soumise à un droit financier d'affiliation identique aux clubs de moins de 50 licenciés et se fera facturer l'ensemble des licences AS.
N'est pas soumis aux autorisations secondaires	Le nombre d'équipes au sein de cette association est limité : <ul style="list-style-type: none"> • 2 équipes Seniors par genre • 2 équipes Jeunes par catégorie d'âge et par genre
N'est pas soumis aux règles de minimum de joueurs/joueuses issu.es du club porteur	Les clubs doivent respecter des obligations sportives : <ul style="list-style-type: none"> • Avoir dans chaque club membre 15% de licenciés U11 et moins parmi les licenciés disposant d'une extension compétition • Avoir une école d'arbitrage • En Seniors : avoir autant d'équipe que de clubs partenaires en dehors des compétitions PN et supérieure • En Jeunes : • Si une équipe évolue en élite avoir au moins une autre équipe dans la catégorie d'âge et le genre concerné (mutualisée ou non) • Autres divisions jeunes : pas d'obligation supplémentaire
Équipes constituées sont soumises aux mêmes règles de participation et brûlage que les autres équipes participant à la compétition	Les licenciés sont soumis aux autorisations secondaires (à supprimer?)
Sont exclus les équipes évoluant en Championnats de France Seniors + Jeunes, ni aux Championnats Régionaux Seniors Qualificatifs au Champ. France	N'est pas soumis aux règles de minimum de joueurs/joueuses issu.es du club porteur